



SAINT JEAN THOLOME



BULLETIN
MUNICIPAL
PRINTEMPS
2011



SOMMAIRE

Le mot du Maire.....	1
Immatriculation des cyclomoteurs.....	2
Reprise du Marché du Terroir...2	
Le Pré aux livres, vous connaissez bien maintenant !...2	
L'ACCA.....	3
Dates à retenir.....	3
Les plantations.....	4
Les San Diannis.....	4
Visite à la doyenne de la commune.....	5
Le Sou des Écoles.....	5
Jeux Inter-villages 2011.....	5
Montée de l'Handicap.....	5
Nouvelles du compostage individuel dans la commune.....	6
Du côté du CMJ, Conseil Municipal des Jeunes.....	6
Une centenaire.....	7
Le ski de fond avec l'école.....	7
Commission Budget.....	8
La Communauté de Communes des 4 Rivières ..9-10	
La nouvelle instruction des autorisations d'urbanisme.....	10
Patrimoine : un trésor dans votre maison !.....	11
Contrôle obligatoire des dispositifs d'assainissement non collectif avant une vente...11	
Voirie : les hameaux à l'honneur.....	12
État-civil.....	12
Informations pratiques.....	12



LE MOT DU MAIRE

Le précédent bulletin de janvier 2011 arrivait dans vos boîtes aux lettres embelli de quelques flocons, de Pères Noël et de houx. Aujourd'hui, cette édition retrouve son habit de printemps mais espérant que cette verdure

résiste aux très fortes chaleurs printanières. Le déficit en neige et en pluie, cumulé à une forte température en cette période où la végétation a besoin d'énormément d'eau, malmène nos ressources même si les capacités de stockage sont importantes. Dans un Avis Maire précédent, nous vous avons informé de cette situation sans restriction jusqu'à maintenant.

Mais je profite de cette page dédiée au mot du maire pour invoquer envers vous le civisme (je l'avais déjà fait en dernière page concernant le déneigement !!). Je le fais d'autant plus que des gestes très très simples peuvent inverser les effets sur la consommation. Vous les connaissez et je ne vous ferais pas l'impolitesse de vous les redire. Mais il est évident que l'implication de tous, le sens des responsabilités, la conscience collective et la qualité de notre service d'eau reculeront l'échéance des restrictions.

Quant à nos échéances électorales, elles sont passées avec la réélection de M. Serge Pittet au poste de conseiller général du canton de Saint-Jeoire au soir du 1^{er} tour. Résultat envisageable mais dans le respect de la démocratie puisque M. Moccozet, notre 2^{ème} adjoint, s'est aussi présenté à vos suffrages.

Un département qui perdure comme tel jusqu'en 2014, date à laquelle des candidats solliciteront vos

suffrages pour devenir des « conseillers territoriaux » représentant des cantons regroupés (Saint-Jeoire + Boège) à la fois auprès du département et auprès de la Région suite à la réforme territoriale. La réforme de la fiscalité est belle et bien appliquée pour la 1^{ère} année. Chaque début d'année, nous vous informons plus particulièrement sur le budget communal mais dans cette édition, plutôt que de vous présenter des graphiques, j'ai souhaité vous présenter un « specimen » de vos futures taxes. Nous nous devons aussi d'être pédagogues surtout face aux méandres de la fiscalité publique. Le conseil municipal a voté **une diminution des taux communaux** grâce à notre Communauté de Communes. A ce titre, nous avons laissé légitimement une page d'expression à M. Forel, Président de la CC4R, afin de présenter l'actualité de celle-ci.

D'où quelques pages supplémentaires dans ce bulletin municipal afin de permettre comme d'habitude aux associations de s'exprimer, aux commissions d'élus, qui le souhaitent, de relayer leur travail et en rajoutant quelques informations pratiques (cyclomoteurs, compostage, dates à retenir, Code Civil.../....) sans oublier les articles d'un auteur tout à fait... qui s'appelle Jacques !! Une actualité toujours diverse et soutenue relatant bien le dynamisme de notre commune, un bulletin municipal qui se veut être le ciment entre les tholoméens de toutes générations, de toutes provenances, que l'on connaît ou qui s'installe depuis peu.../... et les acteurs de la commune qu'ils soient associatifs, élus au suffrage ou au Conseil Municipal des Jeunes, fournisseurs, entrepreneurs.../...

A tous une très bonne lecture. Au plaisir.

Christine Chaffard, Maire.



IMMATRICULATION DES CYCLOMOTEURS

mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004

Depuis le 1^{er} juillet 2004, les immatriculations des cyclomoteurs sont automatiques pour les nouveaux deux-roues au moment de l'achat.

En ce qui concerne les cyclomoteurs d'occasion de moins de 50 cm³ qui ont été mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004, ils doivent être immatriculés avant le 1^{er} janvier 2011 pour être utilisés sur la voie publique.

Cela signifie qu'il n'y a pas d'obligation de faire immatriculer un cyclomoteur ancien à partir du moment où il ne roule pas sur la voie publique. L'immatriculation peut être effectuée après le 31 décembre 2010, au moment où il sera remis en circulation.

OÙ PEUT-ON IMMATRICULER UN CYCLOMOTEUR ?

Le propriétaire d'un cyclomoteur peut le faire immatriculer partout en France, auprès de la préfecture de son choix. Un certificat provisoire d'immatriculation (CPI) lui est délivré. Il est valable un mois et comporte son numéro SIV lui permettant de circuler immédiatement. Dans un délai d'un mois maximum, il recevra son certificat d'immatriculation à son domicile par envoi postal sécurisé. Ce numéro d'immatriculation est attribué pour toute la vie du cyclomoteur, comme c'est déjà le cas pour les autres véhicules. La délivrance du certificat d'immatriculation pour un cyclomoteur n'est assujettie à aucune taxe.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR POUR L'IMMATRICULATION

L'immatriculation des cyclomoteurs mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004 requiert la production des pièces suivantes :

- la demande de certificat d'immatriculation ;
- les justificatifs d'identité et d'adresse ;
- le justificatif de propriété (certificat de cession ou facture établie par le vendeur) ;

Si l'utilisateur ne dispose pas du certificat de conformité original, il doit présenter en lieu et place, l'une des pièces suivantes :

- le duplicata du certificat de conformité délivré par le constructeur ou son représentant en France.
- la facture du véhicule sous réserve qu'elle comporte au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule ;
- l'attestation d'assurance sous réserve qu'elle comporte au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule.

Consultez le site : www.interieur.gouv.fr

REPRISE DU MARCHÉ DU TERROIR

Voilà, c'est reparti pour un tour ! En ce magnifique samedi 2 avril, sous un soleil estival, le premier marché du terroir 2011 reprend ses droits sous les meilleurs auspices.

Nos fidèles producteurs sont au rendez-vous, enfin presque tous. Les différents produits sont exposés (fromages, beurre, légumes et fruits bio, confitures maisons, plants divers, œufs, petit artisanat). Sans oublier la buvette, toujours tenue par les associations du village, aujourd'hui PERISCOL.

Petit à petit, les clients potentiels arrivent, vont et viennent entre les stands. Les deux banderoles implantées au rond-point de Cenoche et à l'entrée de Faucigny (direction Saint-Jean), nous amènent des curieux des communes alentours qui se mêlent aux tholoméens, élargissant la portée de cette manifestation mensuelle.

Nous vous rappelons que le marché du terroir se tient sur la place de la mairie de Saint-Jean, de 8h30 à 13h, les premiers samedis du mois.



LE PRÉ AUX LIVRES, VOUS CONNAISSEZ BIEN MAINTENANT !



Une partie des bénévoles...
de gauche à droite : Christine, Stéphanie, Jocelyne, Monique, Maryvonne, Frédérique (derrière), Sophie et Sandrine M. La photographe était Sandrine C.

C'est une équipe renouvelée, avec de nombreux projets, qui vous accueille... Nouveautés, abonnements, nombreuses BD, animations, expositions...

Vous trouverez sans doute de quoi satisfaire votre curiosité et vos envies !

Pour les mois à venir, nous vous proposons :

- Une exposition « Mémoires d'école » en juin.
- Une exposition artistique des œuvres de Mélanie Bernaz en juillet (collages et carterie), avec un atelier enfants proposé le 2 juillet après-midi.

Pendant toutes les vacances scolaires, la bibliothèque restera ouverte les samedis de 10 à 12 h.

Appel :
Nous invitons nos adhérents ou leurs parents à venir nous épauler pour la buvette du marché du 1^{er} octobre 2011.

L'ACCA DE ST-JEAN DE THOLOME

Les chasseurs sortent du bois pour vous informer d'une loi qui nous concerne tous en tant qu'automobiliste. Les collisions avec la faune sauvage deviennent courantes, notre département subissant une forte pression démographique.

Toutes les personnes se trouvant un jour confrontées à cette situation sont un peu perdues, ignorant les dispositions à prendre. Voici donc un aperçu de la conduite à tenir :

1. Une règle importante : on ne peut dans aucun cas s'approprier l'animal, et surtout ne pas le transporter.
2. Il vous faut avant tout prévenir l'autorité compétente : le maire, la gendarmerie ou le garde de chasse qui vous indiqueront la procédure à suivre.
3. Vous pouvez consulter un rappel de ces dispositions en mairie ou sur le site : www.chasseur.fr.

M. Noël Broisin,
Président

Mais avant tout, pour éviter ce genre de désagrément nettoyez votre pare-brise l'hiver et modérez votre vitesse à l'abords des forêts, des plaines au lever et coucher du soleil.

Une demande a été engagée pour équiper les principaux passages à gibier de notre commune : des dispositifs de protection, mais la procédure étant un peu longue, la sécurité reste de mise.

Les chasseurs tiendront leur assemblée générale au mois de juin, la date sera communiquée en mairie. Nous serons heureux de vous accueillir pour de plus amples explications ou pour nous rejoindre dans notre passion. En vous souhaitant de bonnes balades dans nos montagnes pendant la saison estivale.

COLLISIONS SUR LES ROUTES RÉCUPÉRATION DES ANIMAUX MORTS RAPPEL DES RÈGLES À SUIVRE

Principes (réglementation)

On ne peut pas s'approprier l'animal. On ne peut pas transporter l'animal.

Exception : L'article L.424-9 du Code de l'Environnement prévoit que « le grand gibier tué accidentellement et en tout temps à la suite d'une collision avec un véhicule automobile peut être transporté sous réserve que le conducteur en ait préalablement prévenu les services de la gendarmerie nationale ou de la police nationale ». Désormais donc, l'automobiliste qui a percuté un grand gibier avec son automobile peut transporter l'animal à son domicile après avoir prévenu les autorités de police compétentes.

Conduite à tenir

- 1) Si l'animal encombre la route, il est recommandé, à titre de sécurité et afin de faciliter sa bonne récupération ensuite, de le déplacer aux abords de la route, hors de vue.
- 2) Prévenir immédiatement l'autorité compétente ou un agent dûment habilité pour sa récupération. Pour l'automobiliste qui a percuté l'animal, possibilité de prévenir immédiatement la gendarmerie ou la police nationale qui donneront l'autorisation de transporter l'animal.

Autorité compétente

La responsabilité de la récupération de l'animal incombe au Maire de la commune concernée.

Agents habilités pour la récupération des animaux

- Agents habilités qui peuvent être appelés pour se charger de la récupération l'animal :
- Le Maire ou son personnel mandaté

- La gendarmerie
- les agents du Service départemental de l'ONCFS
- les lieutenants de louveterie
- Les gardes-chasse particuliers (qui doivent prévenir préalablement par téléphone un agent de l'ONCFS).

Destination des animaux

L'animal est soit destiné à l'équarissage soit remis au Maire qui le destine à un établissement de bienfaisance; à charge de l'établissement de faire procéder au contrôle sanitaire préalable.

Suivi des collisions/prévention

Un suivi des collisions est assuré par la FDC 74. Des fiches de constat sont disponibles. Les agents habilités sont informés et invités à compléter ces fiches, à les retourner à la FDC 74. Les Présidents d'ACCA, lorsqu'ils ont des informations sur des collisions, sont invités également à veiller à ce recensement et à compléter au besoin une fiche. Les automobilistes qui ont percuté un animal sont invités à signaler cette collision auprès des services de la FDC 74. Ce suivi est destiné à mesurer l'impact des routes sur la faune sauvage et à agir auprès du Conseil Général (Convention partenariale signée avec la Fédération) pour obtenir l'aménagement préventif des tronçons routiers les plus sensibles.

Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie

Impasse des Glaises - 74350 Villy-le-Pelloux
Tél. 04 50 46 89 21 - Fax 04 50 46 88.89
Mail : fdc74@chasseurs74.fr

ASSOCIATIONS ET COMMUNE DE SAINT- JEAN DE THOLOME, DATES À RETENIR 2011

- **Marché du Terroir,** les premiers samedis du mois, de 8h à 13h, d'avril à décembre 2011, Chef-lieu

- **2 avril, 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 6 août, 3 septembre, 1^{er} octobre, 5 novembre, 3 décembre.**

- **Jeux Inter-villages, dimanche 7 août 2011,** à Megevette.

- **Repas des Anciens, dimanche 19 juin 2011,** salle de motricité.

- **Bibliothèque,**
 - Exposition « Mémoires d'Ecole » en juin
 - Exposition artistique de Mélanie Bernaz (collages et carterie) en juillet
 - Atelier enfants le 2 juillet dans l'après-midi (collages et carterie).

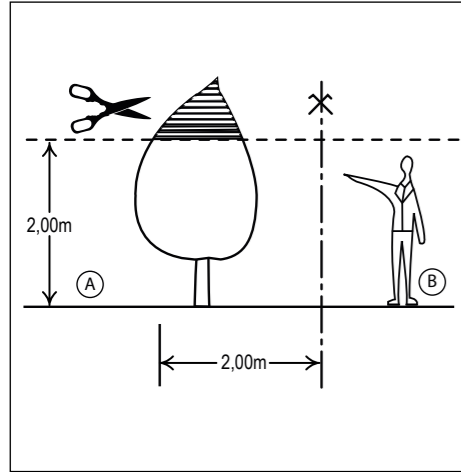
- **Sou des Ecoles,** voir l'article figurant dans ce bulletin pour les dates de leurs manifestations.

- **Les Trailers du Môle,** La Verticale du Môle, **dimanche 29 mai 2011,** départ depuis La Tour.





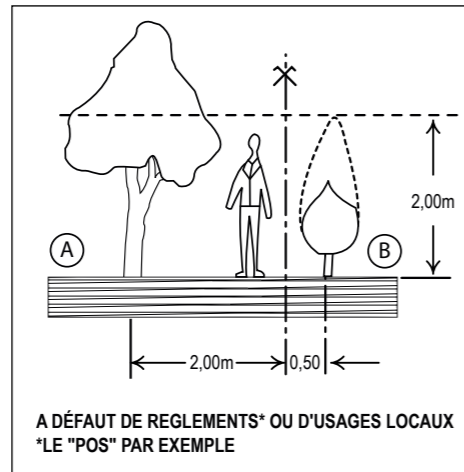
RÉPONSES À VOS QUESTIONS : LES PLANTATIONS



1) Distances et hauteurs

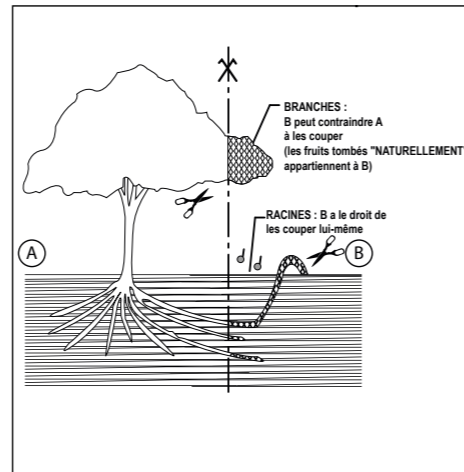
Article 671 du Code Civil : Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus, et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer ses espaliers.



2) Arbres irréguliers

Article 672 du Code Civil : le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée dans l'article précédent, à moins qu'il n'y ait titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire. Si les arbres meurent, ou s'ils sont coupés ou arrachés, le voisin ne peut les remplacer qu'en observant les distances légales.



3) Branches, racines et fruits

Article 673 du Code Civil : celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent. Si ce sont des racines, ronces et brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Le droit de couper les racines, ronces, brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux est imprescriptible.

VISITE À LA DOYENNE DE LA COMMUNE

Le samedi 23 avril 2011, par un soleil radieux, les membres du CCAS ont rendu visite à la doyenne de Saint-Jean de Tholome, pour lui souhaiter un joyeux anniversaire ; ce jour-là, en effet, elle fêtait ses 94 ans. Toujours bon pied bon œil Yvonne. Un sourire radieux illumina son visage en voyant entrer toute la joyeuse équipe. Elle reçut une gerbe de fleurs au nom de la municipalité et souffla sans aucun problème les bougies allumées sur la Forêt Noire, confectionnée pour l'occasion.

Yvonne Gros est née le 23 avril 1917 chez Vicaire, hameau aujourd'hui disparu ; fille de Jean-Marie Gros de chez les Ruz et de Suzanne Mossuz originaire de Chez Vicaire, elle y restera jusqu'au 20 mai 1934, nuit où éclata un terrible incendie qui détruisit la ferme familiale. Puis elle ira vivre avec ses quatre

frères et sa maman tout d'abord aux Syords puis chez les Ruz pour enfin s'installer à Larcenex en 1939, lieu qu'elle occupe toujours et où, entourée de ses deux enfants, Yvonne jouit d'une paisible retraite après une vie bien remplie, de joie et de peine, mais elle a toujours su garder foi en sa bonne étoile. À l'année prochaine Yvonne.



JEUX INTER-VILLAGES 2011

Chaque année les jeux inter villages regroupent des équipes des 10 communes de Bellevaux, Bogève, Mégevette, Mieussy, Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire, La Tour, Saint-Jean de Tholome, Ville-en-Sallaz et Onnion, dans une ambiance festive et conviviale.

Cette année les jeux sont organisés par la commune de Megevette, et se dérouleront le 7 août 2011.

L'année dernière, à Onnion, la commune de Saint Jean n'y a pas participé, faute d'avoir pu constituer une équipe complète.

Nous invitons toutes les personnes intéressées à participer à l'équipe 2011, à contacter rapidement la commission animation auprès du secrétariat de la mairie.

MONTÉE DE L'HANDICAP 2011 SAMEDI 3 SEPTEMBRE

Vous n'êtes pas sans le savoir, sinon je vous l'apprends, que le 3 septembre 2011 aura lieu une nouvelle édition de la Montée de l'Handicap, organisée par Cédric Gentina, avec le concours de la Commune de Saint-Jean de Tholome.

Le départ des joëlettes et de leurs accompagnants aura lieu depuis « Chez Beroud », et se terminera au Môle d'Ayze, par un pique-nique tiré du sac, qui réunira tous les participants.

Ceux qui étaient présents l'année passée ont gardé un merveilleux souvenir, grâce au beau temps et à la convivialité des nombreuses personnes présentes (habitants et élus des communes environnantes, pensionnaires et encadrement du pénitencier de Bonneville, diverses associations).

Nous comptons sur tous pour que cette édition soit une réussite, tant sur le plan sportif qu'humain. A bientôt donc,

Cédric Gentina

LE SOU DES ÉCOLES

Après la Fête des Marrons et une Fête de Noël réussie, le Sou des Ecoles vous propose les manifestations suivantes :

- le 13 mai : vente de plantons et de fleurs dès 16h30 devant la Mairie,
- le 21 mai : en collaboration avec l'Association Périscol, 1^{er} vide-grenier,
- le 25 juin : pour terminer l'année scolaire en beauté, la Fête de l'Ecole avec ses traditionnels rendez-vous (repas midi et soir, spectacle pour les enfants, concours de pétanque, animations, feux de la St-Jean),
- le 26 juin : vente de brioches.

Nous profitons du bulletin municipal pour remercier les parents pour leur aide, et les personnes, qui par leur présence lors de nos manifestations, permettent aux enfants de pouvoir réaliser tout au long de l'année différentes sorties scolaires.



LES SAN DIANNIS

A la suite de l'Assemblée Générale du 07 février 2011, malgré un décès et une démission pour changement de domicile, le club a accueilli quatre nouveaux adhérents, ce qui porte le nombre de membres à 40.

Le comité directeur se compose désormais de la manière suivante :

Présidente, **Jeanine Zortea**, Tél 04 50 95 12 21

Vice-présidente, **Simone Thomas** (nouvelle élue)

Trésorière, **Danielle Meillier**

Secrétaire et trésorière adjointe, **Marie-Louise Probst**

Nous vous rappelons que pour faire partie du club, il suffit d'être majeur, sans autre condition d'âge ni de statut.

Toutes les personnes qui désirent nous rejoindre sont les bienvenues. Pour toute information, vous êtes priés de contacter la Présidente.



NOUVELLES DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL DANS LA COMMUNE

Une opération de compostage des bio-déchets a été lancée par le SIVOM de la région de Cluses, en partenariat avec la commune de St-Jean de Tholome et le SIVOM Risse & Foron en 2009. Au 31 décembre 2010, ce sont plus de 4500 composteurs qui ont été distribués sur l'ensemble des 35 communes adhérentes au SIVOM, dont 78 sur notre commune.

L'objectif principal de cette action est de détourner, de la poubelle classique, les déchets alimentaires de cuisine (épluchures de fruits et légumes, restes de repas,...) et les déchets végétaux du jardin (feuilles, tailles de haies, tontes de pelouses,...). Grâce à la mise en place de cette action à St-Jean de Tholome, ce sont 17 tonnes de déchets par an qui sont compostées et ainsi détournées de l'usine de traitement de Marignier. Merci à ceux qui ont participé. Merci également à tous ceux qui compostent autrement (compost en tas, composteur construit ou acheté individuellement,...) et qui contribuent tout aussi efficacement à l'amélioration de la gestion de nos déchets.

Cette opération se poursuit en 2011, si vous souhaitez recevoir votre composteur, c'est toujours possible !

Les foyers qui souhaitent commander leur composteur, peuvent toujours le faire en retirant un bulletin d'inscription disponible en Mairie. Celui-ci devra être renvoyé à l'adresse indiquée au bas du bulletin et être accompagné d'un chèque de 20 €. Le composteur sera livré à domicile par un des animateurs « compostage » du SIVOM sur rendez-vous fixé à la convenance du foyer. à cette occasion, il expliquera simplement les astuces permettant un fonctionnement optimal du matériel.

Pour tous renseignements, Monsieur Eric Bontaz reste à votre écoute au : N° vert (gratuit) 0 800 231 051 ou www.sivom-region-cluses.fr (rubrique traitement des déchets / compostage)

Comme l'année précédente, le conseil municipal a décidé, à titre incitatif, de prolonger la déduction des 20 € du prix du composteur de la redevance des ordures ménagères pour cette année.

DU CÔTÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Retrouvez le Conseil Municipal des Jeunes sur son blog : <http://cmj-stjeandetholome.blogspot.com/>

LA COLO OXALIS

racontée par Candice Née et Yoen Bourhis
C'est un camp itinérant pour des enfants de 8-11 ans qui aiment la vie sauvage. La plupart du temps nous dormons sous des Tipis ou parfois à la belle étoile quand il fait beau. Nous mangeons ensemble par terre et parfois autour du feu. Nous nous déplaçons en minibus et à pied accompagnés des ânes.

Les activités sont très variées.

- Les activités sportives:
- Pédalo sur lac
- Randonnée à cheval
- Canoë sur rivière
- Jeu de piste
- Randonnée en montagne
- Baignade et randonnée aquatique
- Le bricolage

Nous faisons beaucoup de bricolage selon le thème de la colo

- Chevalier
- Indiens
- Les grands jeux
- Jeu de piste
- Gendarmes et voleurs
- Jeux par Equipe

DE NOUVEAUX ÉLUS AU CMJ

Lors de la première élection des membres du CMJ, les représentants élus pour les CM1-CM2 de l'école de St-Jean étaient uniquement des CM2. A la rentrée de septembre 2010, les CM2 sont passés au collège, si bien que le CMJ s'est retrouvé sans aucun représentant de l'école de St-Jean. A la demande du CMJ, la commission enfance et jeunesse a organisé des élections complémentaires. Suite à une présentation en classe du rôle du CMJ, les CM1-CM2 de cette année scolaire 2010-2011 ont organisé une élection interne pour désigner 3 représentants qui sont venus rejoindre les 7 membres actuels. Le CMJ comprend donc maintenant 10 membres.

Les nouveaux se présentent :

Lucas Chaffard : je m'appelle Lucas Chaffard, j'habite « Chez Dametaz » à Saint-Jean de Tholome, j'ai 10 ans et je suis en CM1. J'ai un frère Antony qui a 6 ans, je fais du basket et de la natation, j'adore bricoler et être dehors. J'ai voulu faire partie du CMJ parce que j'aime mon village St-Jean de Tholome et que je veux apporter mes idées.

Gaëlle Collavet : je m'appelle Gaëlle Collavet. Je suis en CM1. J'habite sur la route de



LE jeu du GRAND TÖY et le grand spectacle à la fin de la colo sur le thème de la colo. INTERDICTION de dire des méchancetés donc une ambiance agréable.

Candice Née

La colo de Oxalis se passe sur 15 jours. Les enfants viennent de Saint-Jean et d'ailleurs (Avignon, Annecy...). Cette année nous sommes allés en-Haute-Loire. Le thème était sur les indiens. Nous avons fait des-Poukis*, des arcs et des flèches, des attrape-rêves. Nous faisons du-pédalo, des randonnées avec un âne et des baignades. Nous dormions dans des tipis. Les veillées étaient soit des veillées jeux où des veillées-chants.

*Poukis: Foulard triangulaire.

Yoen Bouhris

JEUNES

SORTIE CINÉMA POUR LES JEUNES

Le CMJ a organisé une sortie cinéma à l'intention des jeunes de la commune entre 9 et 14 ans. L'objectif était de proposer une sortie qui conviennent aux jeunes entre 9 et 14 ans environ. Après avoir étudié plusieurs options, la solution retenue, a été une sortie cinéma. Des invitations ont été envoyées aux jeunes concernés dont nous avons les coordonnées. Un bus a été réservé pour l'occasion et une réservation de groupe a été organisée avec le cinéma Mt-Blanc de Sallanches. Les membres de la commission enfance et jeunesse ont organisé l'encadrement de la sortie avec départ et retour sur la place de l'église.

La sortie cinéma par Yoen Bourhis

Nous sommes allés à Sallanches le 19 février 2011 pour voir RIEN A DÉCLARER au cinéma. Le film a duré 1h48. Nous sommes partis à 18h et nous sommes revenus à 22h.

L'histoire de Rien à Déclarer : c'est l'histoire de 2 douaniers, un français et un belge. Leur chef décide de les mettre ensemble à une

douane volante mais ils ne s'apprécient pas. Ils doivent malgré tout travailler ensemble. A force de se connaître ils finissent par devenir amis.

J'ai aimé ce film parce que c'est un film d'action et d'humour. Le douanier français est drôle lorsqu'il imite l'accent belge et le douanier belge est drôle quand il s'énerve.

Yoen Bourhis

Information importante : le CMJ s'adresse à tous les jeunes de la commune. Il ne nous est cependant pas possible d'avoir la liste complète de tous les jeunes de la commune. Nous invitons donc tous les jeunes de la commune qui ne sont pas à l'école de St-Jean ou au collège Gaspard Monge de St-Jeoire de se faire connaître auprès du CMJ si ils souhaitent être informés des actions organisées. Il suffit pour cela de transmettre vos nom, prénom et adresse au secrétariat de la mairie.

Le CMJ et la commission enfance et jeunesse

LE SKI DE FOND AVEC L'ÉCOLE

Nous sommes allés, avec les classes de CE2, CM1, CM2, 3 journées au ski de fond à Sommand. Les parents accompagnateurs s'appelaient Fabienne, Stéphane, José et Renaud. La monitrice s'appelait Anne et on est parti avec la maîtresse Marie-Sophie.

Une piste s'appelait « Les Vallons », on l'aimait bien car elle avait une grande descente. On a fait des ateliers, des balades, et même du hors piste avec la monitrice ! C'était génial !

Gaëlle, Léo-Paul et Lucas



Gaëlle Collavet, Léo-Paul Dupont et Lucas Chaffard.

UNE CENTENAIRE



Ce mercredi 20 avril 2011, Mme Marcelle Gay, née Verdame-Menoud à Saint-Jean de Tholome dans le hameau de Larsenex, a fêté ses 100 ans.

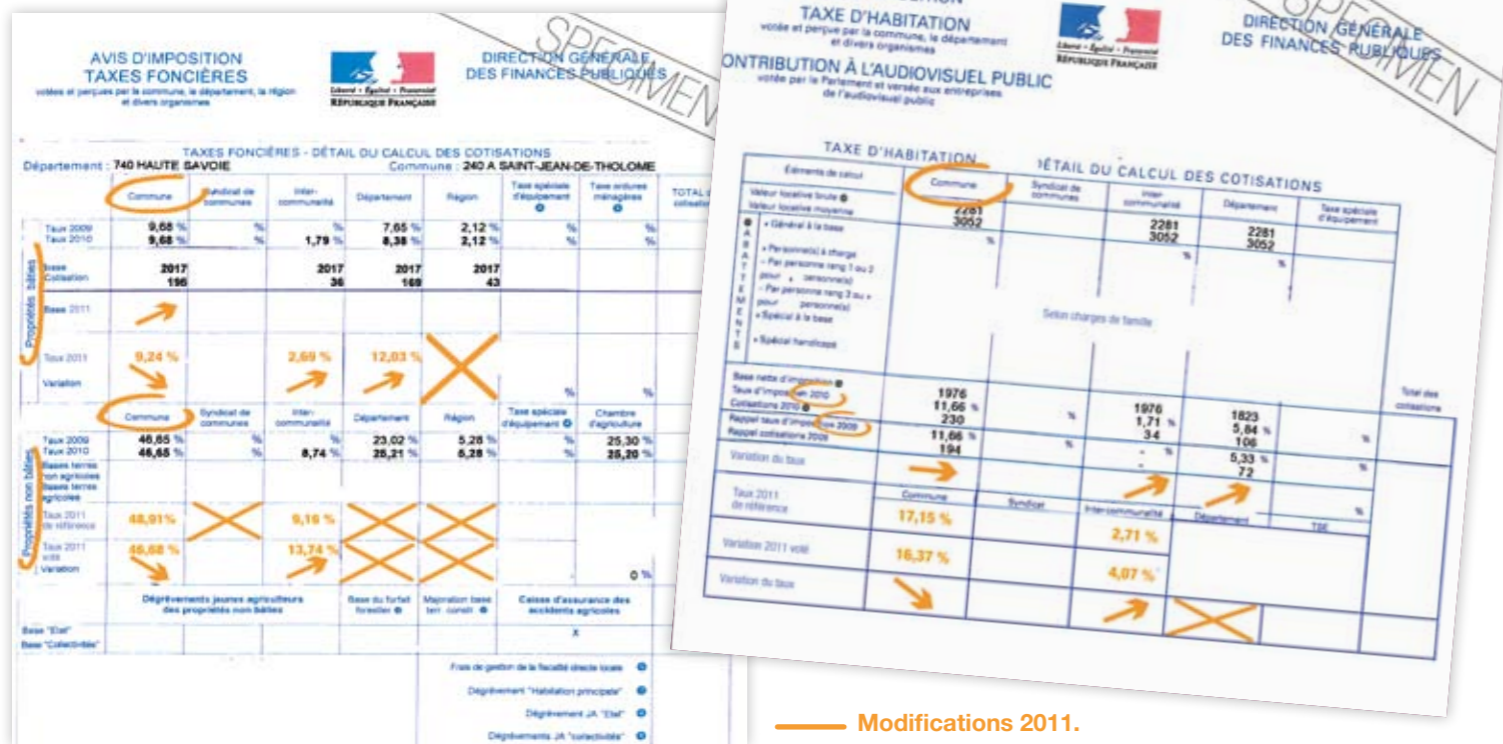
L'occasion pour M. Gilles Perret, maire de Saint-Jeoire, sa commune de résidence, de retracer sa vie au service des autres dans son commerce « Le National », situé sur la place ; l'occasion pour M. Serge Pittet, conseiller général du canton de Saint-Jeoire, de s'émerveiller de la santé de Mme Gay ; l'occasion pour moi-même de lui lire et de lui remettre en main propre son extrait de naissance du 21 avril 1911, établi par M. Joseph Amoudruz, maire et officier d'état-civil à l'époque.

Un grand moment d'émotion, en souhaitant à Marcelle encore des années de bonheur entourée des siens.

Christine Chaffard



COMMISSION BUDGET



1) Comment lire vos avis d'imposition 2011

La loi de finances 2010 a, pour effet, dès l'année dernière, de supprimer la TP (Taxe Professionnelle), le montant perçu par la commune a été compensé par l'Etat.

Cette année 2011, la loi de finances modifie radicalement vos avis d'imposition à savoir :

- Pas d'imposition du département et de la région pour la taxe d'habitation, le foncier non bâti mais transfert de ces fiscalités sur les communes d'où des taux de référence 2011 fortement augmentés,

- La TP a été remplacée par la C.FE (Cotisation Foncière des Entreprises).

Concernant notre collectivité, le produit fiscal attendu, suite à la réforme, sera plus élevé faisant de nous « une collectivité gagnante » et donc, à ce titre, nous devons reverser la différence à un fond de Garantie Individuelle de Ressources (GIR) au profit des « collectivités dites perdantes » par rapport à la taxe professionnelle précédemment perçue.

2) Quels taux votés à St-Jean de Tholome ?

Sur la base des taux de référence 2011 liés à la réforme, le Conseil Municipal a décidé, après 2 années sans augmentation, de diminuer les taux communaux (cf spécimens joints). Parce que la CC4R a, dès 2010, pris un certain nombre de dépenses à sa charge à savoir :

- > Déchetterie : 11 224 €
- > SIMBAL : 1 795 €
- > Syndicat de l'hôpital : 1 714 €
- Soit 14 733 € de dépenses d'où la diminution des taux dans un souci de transparence, d'équité par rapport à la pression fiscale. Cette diminution est toutefois faible (- 4.6 %) mais liée qu'à une seule 1^{ère} année au sein d'une communauté de communes. D'autres transferts de compétences sont en réflexion guidés par une étude fiscale.
- 3) Les autres tarifs :
 - Maintien du prix de l'eau (sans augmentation depuis 4 ans) :
 - > Prix du m³ : 1,45 €
 - > Taxe d'assainissement : 1,05 €
 - > Abonnement compteur : 80 €
 - > Redevance assainissement non collectif : 30 €.
 - Maintien des redevances d'ordures ménagères (sans augmentation depuis 5 ans) :
 - > Ménages et résidences secondaires : 156 €
 - > Personnes seules : 84 €
 - > Ménages de plus de 70 ans au 1^{er} janvier 2011 : 136 €
 - > Personnes seules de plus de 70 ans au 1^{er} janvier 2011 : 64 €.
 - Recondution de la redevance incitative (- 20 €) pour les foyers équipés d'un bio compost.
 - Même soutien aux associations (10 186 € affectés) et au C.C.A.S (Centre Communal d'Actions Sociales) pour la continuité des actions sociales au sein de notre commune.

Résultats 2010

1) Budget principal

Dépenses d'investissement :	217 163.11 €	Dépenses de fonctionnement :	619 646.73 €
Recettes d'investissement :	262 528.90 €	Recettes de fonctionnement :	843 012.57 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	45 365.79 €	Résultat de fonctionnement de l'exercice :	223 365.84 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	345 835.40 €	Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	223 365.84 €

2) Budget eau et assainissement

Dépenses d'investissement :	92 450.06 €	Dépenses de fonctionnement :	121 399.96 €
Recettes d'investissement :	74 954.15 €	Recettes de fonctionnement :	170 143.93 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	-17 495.91 €	Résultat de fonctionnement de l'exercice :	48 743.97 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	47 226.33 €	Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	149 348.46 €

ACTUALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 4 RIVIÈRES

Chers habitants de la CC4R

Votre Communauté de Communes a pris sur le papier des dimensions importantes il y a de cela 1 an et demi. Vos élus ont pris leur responsabilité en engageant une démarche qui va dans le sens de l'histoire et qui suit comme il se doit les orientations de notre pays dans son entier (couverture du territoire par les structures intercommunales en 2012).

Apporter des services, organiser l'avenir pour plus de 17 000 habitants cela n'est pas chose facile et cela ne se fait pas sans moyens. C'est la raison pour laquelle la première conséquence concrète de ce mouvement nouveau fut pour vous de constater une augmentation de vos impôts intercommunaux. Il est facile de vous promettre sans cesse de baisser vos impôts et de vous garantir dans le même temps des services toujours plus nombreux et de meilleure qualité, de vous assurer d'anticiper sur les équipements à réaliser pour l'avenir, en un mot de vous répéter dormez tranquille tout va bien... vos élus ont résolu de faire face aux réalités avec pragmatisme et transparence. Ils considèrent que vous êtes des femmes et des hommes responsables, qui savent faire la part des choses, qui savent reconnaître la pertinence et l'utilité d'un investissement et font la différence entre nécessité et gaspillage.

À la CC4R, point de luxueux hôtel de Communauté de Communes, point de flotte de véhicules de fonction, point d'inauguration somptueuse ou tapageuse, la gestion rigoureuse ; l'équilibre budgétaire, la conscience permanente que chaque euro dépensé sort de votre poche et mérite d'être pesé pour la somme de vos efforts qu'il représente, est et restera de mise. En un an et demi, nous avons mis à votre service 6 personnes, 3 personnes au service urbanisme qui gèrent au quotidien désormais tous les permis et autorisations d'urbanisme et qui participent à l'élaboration du SCOT et des deux contrats de rivière qui concernent notre territoire, 1 personne gère l'accueil, le secrétariat. La comptabilité et l'administration ont été confiées à notre dernière arrivée qui prend également une part active au montage et à la gestion des dossiers qui vous concernent et qui feront l'avenir de notre territoire. Enfin un directeur supervise l'ensemble et apporte une aide précieuse à la décision et à la gestion à vos élus et au conseil communautaire.

Cette petite équipe s'est installée à Fillinges, dans des locaux rénovés, fonctionnels sans

luxue et est dotée du matériel nécessaire pour travailler efficacement. Equipements informatiques, espace suffisant et d'un futur véhicule de service permettant à la petite entreprise « Communauté de Communes » de répondre à sa mission de service public.

L'argent public, c'est le vôtre, il n'est jamais agréable de déboursier de l'argent pour le verser dans un pot commun ; (comme vous, je suis contribuable), ce qui importe le plus, c'est de savoir à quoi il est employé et d'en être informé. Alors quels sont les dossiers que votre Communauté de Communes gère ?

Des services au quotidien d'abord :

D'abord les déchetteries de notre territoire St-Jeoire et Fillinges. Un effort notoire a été fait pour augmenter la quantité et la qualité du service qu'elles apportent. Un service de ramassage de la ferraille et des encombrants par benne est mis en place pour nos communes les plus éloignées. Enfin, nous travaillons sur la relocalisation et la reconstruction de ces deux équipements pour faire face à l'avenir dans ce domaine crucial à la revalorisation et au traitement de nos déchets.

La gestion et le financement des biens immobiliers de la communauté, le château de Faucigny et l'immeuble des Quatre Rivières qui accueille Paysalp et des commerces en location.

Comme évoqué précédemment, l'instruction des autorisations d'urbanisme et la consultation architecturale (service utile à vos projets et que vous pouvez solliciter avant de déposer vos permis). Pour 11 communes, cela représente une part importante de notre activité. Il faut rappeler que la délivrance de l'autorisation elle-même relève du pouvoir direct du maire et de sa commission d'urbanisme, mais que la communauté apporte ici une assistance technique dans la prise de décision. Avions-nous le choix ? Pas réellement, la DDE ayant été priée par l'Etat de cesser de rendre ce service aux communes.

C'est aussi la Communauté de Communes qui apporte une aide financière à la construction du futur Hôpital de Findrol.

Des projets qui déboucheront rapidement sur des services au quotidien :

Dans le domaine de la petite enfance, le territoire compte d'ores et déjà 5 établissements d'accueil et de garde pour nos très jeunes enfants.



Bientôt deux nouveaux établissements vont voir le jour à St-Jeoire et à Fillinges. La CC4R travaille à prendre sous sa responsabilité le financement de l'ensemble de ces structures. Le financement sur le budget intercommunal du fonctionnement de ce service interviendra fin 2011 / début 2012.

Le Transport est un des enjeux majeurs de notre avenir immédiat. En association avec les 3 Communautés de Communes voisines (CCFG/CCPR/CCAS), nous avons engagé à la mise en place d'un réseau de transport en commun par bus qui allègera dans l'avenir le fréquentation de nos routes et nous offrira une alternative de déplacements pour certains de nos trajets.

La vie culturelle de notre territoire est un des atouts de notre communauté. C'est pourquoi, la CC4R souhaite pérenniser l'action culturelle d'une association comme PAYSALP sur notre territoire et dans le même temps s'efforce de construire une politique culturelle intercommunale qui nous offre l'occasion d'un lien social renforcé.

Des projets qui s'avèrent utiles en termes d'aménagement du territoire et de qualité de vie :

La qualité de l'eau et de nos rivières est une garantie que nous devons à nos enfants. Aussi, la CC4R a-t-elle pris en responsabilité la participation aux deux contrats de rivières qui se mettent en place pour le Giffre/Risse et la Menoge/Foron et prend part à la Commission Locale de l'Eau qui préside au devenir de cette ressource sur l'ensemble du bassin versant de l'Arve.

Dans le même esprit, la CC4R s'est engagée dans une démarche de Plan Pastoral Territorial qui permettra de maintenir et d'aider les agriculteurs dans leur activité d'Alpage.



MIAM, UN FRELON !



Quelle surprise, cet hiver, pour cet ornithologue en plein examen d'un nid de frelons asiatiques dans la région de Niort (79) ! S'interrogeant sur le trou creusé dans l'énorme logis de ces insectes invasifs et mangeurs d'abeilles, il assista alors à une scène étonnante : une mésange charbonnière, posée non loin de là, s'engouffra dans le trou pour disparaître entièrement dans le nid. Elle en ressortit avec un frelon adulte engourdi par le froid qu'elle dégusta après lui avoir ôté les ailes et les pattes. Le passereau répéta son manège à trois reprises. Les charbonnières seraient-elles devenues des alliées dans la lutte contre cet envahisseur dévastateur ? Affaire à suivre...

Deux-Sèvres Nature Environnement n°39

ÉNERGIE DOUCE



Les habitants de Pékin ont à disposition des équipements de gymnastique extérieurs et gratuits. Pékin a eu l'idée d'exploiter cette ressource d'énergie. La ville a installé un parc de vélos fixes fonctionnant comme générateurs électriques. Les cyclistes chargent les batteries, lesquelles alimentent les appareils des foyers alentour. Un exemple à suivre.

...CC4R (SUITE DE LA PAGE 9)

Les déplacements doux et de loisirs font aussi partis des projets en cours notamment à travers la mise en place d'une boucle de promenade équestre sur notre territoire. L'agriculture, l'industrie, le commerce et les infrastructures de notre territoire peuvent bénéficier d'aides régionales dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône - Alpes. La CC4R participe là aussi activement aux opérations de planification qui sont liées à ces aides et permettra aux communes, aux groupements professionnels de bénéficier du soutien de la région dans leurs projets. Enfin, la Communauté de Communes collabore avec la Communauté de Communes de la Vallée Verte pour créer un Schéma de Cohérence Territorial (Planification en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire à l'échelle de plusieurs communes) que l'organisation de

notre pays exige de nous. Il va de soi qu'un certain nombre d'autres domaines, comme par exemple le social, doivent bénéficier de la mise en commun de nos énergies et feront l'objet de projets et de réalisations à venir. En 2012 la Communauté de Communes coûtera 15 euros par mois aux 7000 foyers fiscaux qui paient des impôts sur notre territoire. (soit 5 € par mois et par habitant) C'est à vous; citoyens, de juger en responsabilité si cela est ou n'est pas raisonnable, utile et sage pour notre présent et surtout pour notre avenir et celui de nos enfants.



Le Président de la CC4R
Bruno FOREL

LA NOUVELLE INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Par notre adhésion à la CC4R le 14 décembre 2009, nous avons de fait intégré des compétences statutaires choisies par les 5 communes d'origine. L'instruction des permis, DP, CU en fait partie et elle est effective depuis le 1^{er} avril 2011 pour l'ensemble des 11 communes avec aussi la généralisation de la consultance architecturale par la CAUE. Pour les services de la CC4R, l'année 2010 a été consacrée aux recrutements d'instructrices, à la collecte de tous les PLU, POS.../... dans les communes et à la définition d'une méthodologie de travail, à savoir : Une instructrice par secteur : Saint-Jean de Tholome fait partie du secteur de Saint-Jeoire, Onion, Mégevette. Notre instructrice se nomme Carole Bouchardy. Nouveauté : elle assiste mensuellement les élus de la commission urbanisme pour l'aspect réglementaire. Une consultance architecturale modifiée dans son organisation par rapport à l'agrandissement du territoire d'actions. **La rencontre avec M. Masson, architecte consultant, a désormais lieu dans les locaux de la mairie de St-Jeoire le 4^{ème} vendredi de chaque mois de 13h30 à 15h30, les rendez-vous étant obligatoirement gérés par notre secrétariat (M. Hoarau au 04 50 95 10 38).** D'un point de vue pratique, vous avez un projet de rénovation, de construction sur Saint-Jean : 1) Contact avec M. Hoarau pour remise des imprimés spécifiques à la demande (sinon vous pouvez les télécharger sur le site www.service-public.fr, rubrique logement) et prise de rendez-vous pour la consultance architecturale.

2) Après la consultance et en ayant modifié l'avant projet selon les remarques de M. Masson, dépôt de la demande en mairie (ou en recommandé avec AR) contre la remise d'un récépissé daté, cette date étant le début des délais, à savoir : Un mois pour demander des pièces complémentaires. A réception des pièces, le délai d'instruction pour un permis de construire est de 2 mois maximum, pour une déclaration préalable, un mois. 3) L'ensemble des dossiers sont examinés une fois par mois par les élus de la commission urbanisme qui émettent un avis (favorable, défavorable, sursis à statuer). 4) Le maire signe l'arrêté lié à l'autorisation, informe le pétitionnaire et procède à l'affichage extérieur en mairie. 5) L'arrêté et les documents annexes à la demande sont transmis aux services de l'état (sous-préfecture de Bonneville) pour le contrôle de légalité (délai 2 mois). 6) Le pétitionnaire procède à l'affichage de l'arrêté sur le terrain visible de la voie publique, objet de la demande (ceci déclenche le délai de 2 mois de recours des tiers). 7) Le pétitionnaire peut démarrer les travaux et dépose en mairie la déclaration d'ouverture de chantier. Le maire ainsi que les adjoints assistés du service instructeur peuvent effectuer les constats d'infraction et les transmettre au procureur. 8) A réception de la déclaration d'achèvement des travaux, le service instructeur procède à la conformité.

PATRIMOINE : UN TRÉSOR DANS VOTRE MAISON !

Tout le monde a certainement au fond de son placard, d'une boîte à chaussures ou dans son grenier, des documents insoupçonnés qui dorment depuis des années... Ces photographies anciennes, cartes postales ou encore films de famille ne représentent peut-être pas grand chose pour vous, mais constituent un véritable trésor pour transmettre le patrimoine local aux générations futures !



C'est avec grand plaisir que la Maison de la Mémoire vous accueille pour ce partage de patrimoine au 800 avenue de Savoie à Viuz-en-Sallaz (face à la pharmacie).

Renseignements :
Julie Croquet, Maison de la Mémoire
04 50 35 85 18
julie.croquet@paysalp.asso.fr

Laurent Moccozet

CONTRÔLE OBLIGATOIRE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVANT UNE VENTE

NOTE D'INFORMATION À DESTINATION DES VENDEURS ET DES PÉTITIONNAIRES

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'acquéreur dispose d'un an à compter du jour de la réalisation de la vente pour réaliser les travaux (sauf dérogation liée à l'imminence d'un collecteur d'eaux usées).

> Votre installation a été contrôlée (**Contrôle avant vente**) avant la vente de votre bien immobilier (prix indicatif du contrôle : +/- 86 € HT, inclus dans la redevance SPANC annuelle et forfaitaire de 30 €)

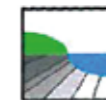
- Si le rapport de contrôle est CONFORME : rien à faire.
- Si le rapport de contrôle est NON CONFORME alors vous devez prendre en compte la liste des modifications à effectuer figurant sur le rapport de contrôle en produisant un projet de réhabilitation de votre installation comportant à minima les éléments demandés dans le guide pour l'installation d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif disponible en mairie, et le cas échéant faire réaliser une étude géopédologique.

> Vous ou l'acquéreur devez faire contrôler (**Contrôle avant réhabilitation**) ce projet de réhabilitation de votre installation à votre SPANC (prix indicatif du contrôle : 275 € facturé au demandeur).

> Vous devez contacter le SPANC pour faire contrôler (**Contrôle avant recouvrement des fouilles**) les travaux avant recouvrement des fouilles.

Coordonnées du SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif) :
Mairie de Saint-Jean de Tholome. Par délibération du 10 mai 2005, le service a été confié au cabinet Nicot.

Gilles Nicot – Ingénieur Conseil
Eau, Assainissement, Environnement.
Parc Altaïs
57 rue Cassiopée
74650 ANNECY / CHAVANOD
Tel : 04.50.24.00.91
Fax : 04.50.01.08.23
www.eau-assainissement.com
E-mail : info@eau-assainissement.com



LE LÉMURIEN ET LA TORTUE

Il était une fois, dans une forêt de Madagascar, vivant parmi ses congénères, un lémurien. Il passait une vie heureuse, sautant de branche en branche et d'arbre en arbre pendant la journée, et dormant la nuit, bien à l'abri, haut dans les frondaisons. Un beau jour, il apprit que, dans la forêt voisine, d'autres spécimens (des cousins lointains), menaient la même existence. Il décida donc de leur rendre visite. Un beau matin, non sans avoir prévenu sa tribu, il se mit en route. A ce stade de l'histoire, je dois vous informer que notre petit ami a l'habitude de se déplacer uniquement par la voie des airs, et est fort emprunté lorsqu'il se trouve sur le sol. Il arriva donc en de multiples bons à la lisière de son domaine forestier, et s'aperçut qu'une savane le séparait de la forêt qui abritait ses cousins. Que faire, pour franchir cet obstacle dépourvu d'arbres, la position à quatre pattes n'étant pas usuelle pour lui. Il était sur le point de renoncer à poursuivre son voyage, quand, passant par là, il vit sa cousine la tortue (il faut dire que tous les animaux sont plus ou moins cousins). L'idée lui vint de lui demander (contre rémunération, bien entendu) de bien vouloir lui faire franchir la distance entre les deux forêts, bien campé sur sa carapace. Ce que fit bien volontiers celle-ci. Voilà comment notre ami lémurien put rendre visite à ses lointains cousins.

Jacques Demeyrier



INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Le Conseil Municipal se tient le premier lundi de chaque mois. Madame le Maire reçoit sur rendez-vous le jeudi et le samedi.

Heures d'ouverture de la Mairie :

- Mardi : 14h - 17h (ouverture administrative)
- Jeudi : 16h30 - 19h
- Samedi : 8h30 - 11h

Adresse

Chef-lieu
74250 Saint-Jean de Tholome
Tél. 04 50 95 10 38
Fax 04 50 95 14 46

Courriel :

mairie@stjeandetholome.fr

Site internet :

<http://www.stjeandetholome.fr>

Blog :

<http://blogstjeandetholome.info/>

BIBLIOTHÈQUE

Heures d'ouverture :
Lundi de 16h30 à 18h
Mercredi de 9h30 à 11h
Jeudi de 16h30 à 18h
Samedi de 10h à 11h30.

NOUVEAUX HORAIRES DÉCHETTERIE

(Sites : St-Jeoire et Fillinges)

Fermée les jours fériés.

Horaires d'été, du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi	Fermée	13h30-19h
Mardi	Fermée	13h30-19h
Mercredi	Fermée	13h30-19h
Jeudi	Fermée	13h30-19h
Vendredi	9h-12h	13h30-19h
Samedi	9h-12h30	13h30-19h
Dimanche	Fermée	Fermée

Horaires d'hiver, du 1^{er} nov. au 31 mars

Lundi	Fermée	13h30-17h
Mardi	Fermée	13h30-17h
Mercredi	Fermée	13h30-17h
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	Fermée	13h30-17h
Samedi	9h-12h	13h30-17h
Dimanche	Fermée	Fermée

Depuis le 26 janvier, les 2 déchetteries sont exploitées par la société Excoffier selon ses nouveaux horaires (attention, pas d'ouverture le matin, sauf le samedi et le vendredi l'été ; ouverture plus tardive l'été).

Pendant le temps de fermeture, le dépôt de déchets aux abords des déchetteries est rigoureusement interdit et passible de contravention régie par le Code Pénal.

VOIRIE : LES HAMEAUX À L'HONNEUR

Terminés pour certains ce printemps, après un hiver plutôt clément, les travaux de voirie ont embelli certains hameaux.

Bobinaz : malgré un nombre d'habitations limité, la desserte était devenue très difficile par temps de pluie et de neige vu la dégradation du chemin.

Nature des travaux :

- récupération des eaux de ruissellement du bassin versant et des eaux pluviales du hameau jusqu'au ruisseau de Chez Bobinaz dit « Oui ».
- Pose d'une borne incendie pour une sécurité face aux éventuels dégâts du feu
- Pose d'un enrobé sur 160 mètres linéaire.

Coût des travaux : 41 928 € TTC

Marché (procédure adaptée) attribué à l'entreprise EIFFAGE le 4 octobre 2010.



Bovère : autre qu'un accès très usité au Môle, ce hameau est aussi un lieu de vie surplombant notre chef-lieu jusqu'à Genève. Suite à la pose du collecteur en 2007 et à la pose d'enrobé par le Conseil Général, il était important de gérer les eaux pluviales.

Nature des travaux :

- Reprise des eaux pluviales du hameau et réalisation d'un exutoire jusqu'à Chez Folliex dans le respect de la protection des sources.
- Pose d'un enrobé (privilegié à un bicouche) en continuité du Conseil Général

Coût des travaux : 81 572 € TTC

Marché (procédure adaptée) attribué à l'entreprise EIFFAGE le 4 octobre 2010.

Subvention du Conseil Général de 28 266 €.



ÉTAT-CIVIL À PARTIR DU 22/12/2010

DÉCÈS

MERMIN	Marie, Antoinette	25/01/2011	LA TOUR
CHAFFARD	Jules, Francis	24/03/2011	LA TOUR
CHAFFARD	André, Léon, Marie	28/04/2011	AMBILLY

NAISSANCES

LACROIX	Camille, Marguerite, Yolande	25/02/2011	AMBILLY
---------	------------------------------	------------	---------